

3687

JPP

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
(C.I.L.S.S)

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DU BETAIL ET DE LA VIANDE
(C.E.B.V)

**3EME REUNION REGIONALE SUR LA PROMOTION
DES ECHANGES DES PRODUITS DE L'ELEVAGE
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

(Bamako, 10 - 11 Décembre 1992)

R A P P O R T F I N A L

Décembre 1992

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
(C.I.L.S.S)

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DU BETAIL ET DE LA VIANDE
(C.E.B.V)

**3EME REUNION REGIONALE SUR LA PROMOTION
DES ECHANGES DES PRODUITS DE L'ELEVAGE
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

(Bamako, 10 - 11 Décembre 1992)

R A P P O R T F I N A L

Décembre 1992

I. CONTEXTE DE LA RENCONTRE

L'élevage sahélien a besoin d'un marché porteur lui permettant de générer des revenus en vue de garantir la survie du secteur et mieux encore de contribuer davantage à la sécurité alimentaire des populations des pays sahéliens. Ces pays ont la double particularité de posséder un excédent disponible important et un excédent potentiel encore plus important en matière de productions animales et plus particulièrement de viande. Ils ont été et demeurent les fournisseurs de bétail et de viande des pays côtiers malgré les aléas climatiques et le développement des importations de viande extra-africaine fortement subventionnées.

Le CILSS a procédé en 1990 et 1991 à une étude en deux phases de la commercialisation des produits de l'élevage en Afrique de l'ouest (y compris au Ghana, Nigéria et Cameroun). En 1991, la CEBV a été associée à ces travaux.

Un séminaire régional de restitution de ces travaux, organisé par le CILSS et la CEBV, en collaboration avec le Club du Sahel, à Nouakchott en mars 1992, a été l'occasion de mettre en synergie les différentes initiatives entreprises dans la sous région (notamment le programme Elevage de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le Plan d'Action Banque Mondiale/USAID) et d'établir un plan d'action pour la mise en oeuvre des mesures préconisées. Ce séminaire a regroupé des Experts et des Opérateurs Economiques des pays du CILSS, de la CEBV, du Cameroun (dans le cadre de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre), ainsi que les représentants d'organisations régionales (CILSS, CEBV, ALG, CEA) de la Coopération Française, de la FAO, de la Banque Mondiale, de l'USAID, et du Secrétariat du Club du Sahel.

Pour donner un esprit de suite au séminaire de Nouakchott, des Experts Nationaux des pays du couloir central (qui regroupe présentement la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et le Niger) ainsi que des représentants du CILSS, de la CEBV, du Club du Sahel, de la Cellule Cinergie, de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'ouest et du Centre, de l'USAID, de la Banque Mondiale et de la Coopération Française se sont retrouvés à Abidjan, en Juin 1992. Cela a été l'occasion d'affirmer que les diverses initiatives engagées dans la sous région sont complémentaires dans leurs objectifs et leurs orientations, bien qu'elles se situent dans des cadres géographiques différents et qu'elles aient nécessairement des niveaux de spécificité et de détail différents.

Cependant, tous les participants se sont mis d'accord sur le principe de la poursuite de la dynamique instaurée à Nouakchott, et de la nécessité de constituer dans chaque pays un cadre de concertation approprié comprenant divers représentants de l'administration, du secteur privé, des ONG, et des donateurs intéressés ; ainsi que l'appui des organisations intergouvernementales concernées (CILSS/CEBV).

Depuis lors, le CILSS et la CEBV s'efforcent de rassembler et de mettre en rapport pays sahéliens et pays côtiers ayant des intérêts mutuels afin qu'ils puissent se concerter et agir en cohérence ou ensemble, pour solutionner les problèmes d'échanges de produits de l'élevage dans la région.

On rappelle que les orientations générales qui guident ces concertations régulières sont de deux ordres : à court et moyen termes l'amélioration de la commercialisation et des échanges, et à long terme la modernisation du secteur Elevage.

Pour cela, il s'agit d'une part de trouver des stratégies qui permettent aux pays sahéliens d'ajuster leurs effectifs à des niveaux écologiquement acceptables, et d'adapter leurs systèmes de production en vue de rendre le secteur plus compétitif ; d'autre part, pour les pays côtiers, de rechercher avec leurs partenaires sahéliens les solutions mutuellement avantageuses au problème de l'approvisionnement régional à moyen et long termes; et enfin, pour tous les pays de la région, d'initier et de faire aboutir une concertation pour la mise en cohérence de politiques de protection commerciale par rapport aux viandes subventionnées provenant du marché mondial.

C'est donc l'esprit de Nouakchott et d'Abidjan qui a guidé la tenue de la rencontre de Bamako, organisée conjointement par le CILSS et la CEBV.

Objectifs de la rencontre

L'objectif essentiel de cette rencontre était de mesurer le chemin parcouru depuis Abidjan, d'enregistrer les progrès réalisés au niveau des pays du couloir central et d'envisager un programme de travail pour l'année 1993.

Il apparaît un certain nombre de problèmes et dysfonctionnements dans l'organisation et l'administration du commerce intra-régional du bétail que le Plan d'Action a identifiés. Beaucoup de ces problèmes sont liés à l'insuffisance des infrastructures et à leur gestion et ne peuvent être réglés qu'à moyen et long terme et requièrent des concours financiers extérieurs. D'autres, par contre, sont de nature technique ou réglementaire et peuvent donc faire l'objet d'un traitement précis dans le court terme et ne nécessitent pas de financement ou peu de financement.

Les tentatives de mise en oeuvre des mesures pratiques se sont heurtées à certains problèmes. Au vu donc de ces problèmes, la question était la suivante : Que faire pour les résoudre et comment ? Il s'agissait par conséquent, dans l'esprit de la rencontre de Bamako de proposer des solutions pratiques, de préconiser une démarche à court terme pour la concrétisation des mesures arrêtées et de redéfinir le rôle des différents acteurs (Etat, Opérateurs économiques, Partenaires au développement, Institutions Sous Régionales...).

II. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Les travaux se sont déroulés dans la Salle de Conférence du Laboratoire Central Vétérinaire de Bamako et la cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République du Mali. Ils ont duré du Jeudi 10 Décembre au Vendredi 11 Décembre 1992.

Participaient à la rencontre les délégués du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Niger et du Mali ainsi que les représentants du CILSS, de la CEBV, de la Conférence des Ministres de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, de l'USAID, de la Banque Mondiale, de la Coopération Française, de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI). (cf liste en annexe)

Dans son allocution d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement a souligné que la tenue de cette rencontre montre la ferme volonté des pays du sous espace Centre à s'engager dans un processus d'intégration économique et qu'il leur appartient de mobiliser d'une façon cohérente et judicieuse les professionnels du secteur Elevage pour asseoir une coopération fructueuse et avantageuse. Par ailleurs, il a donné l'assurance de l'engagement ferme et total du Mali à oeuvrer non seulement à la consolidation des acquis, mais aussi à la conception et à la concrétisation des perspectives plus prometteuses pour la promotion des échanges.

Le Représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS a souligné que l'objectif de la présente rencontre est de souligner le chemin parcouru depuis celle d'Abidjan et d'envisager un programme de travail pour 1993. Il a rappelé que la promotion des échanges des produits de l'élevage est liée à long terme à la relance de la production dans la mesure où sa survie dépend de l'augmentation de sa rentabilité économique.

Après la cérémonie d'ouverture, le bureau suivant a été mis en place :

- **Président** : Mali (Mr. Niangado Amadou, Chambre de Commerce du Mali)
- **Vice Président** : Côte d'Ivoire (Mr. Dioum M'Bandy, Président du Syndicat des Bouchers de Côte d'Ivoire et Membre de la Chambre de Commerce).
- **Rapporteurs** : Burkina Faso (Mr. Ouédraogo Amadou, Société de chemin de Fer du Burkina), Niger (Mr. Hassane Sambo, Secrétaire Général Adjoint du Syndicat des Exportateurs de Bétail du Niger)

Après amendements et adoption de l'ordre du jour, deux documents de travail élaborés à l'occasion de la réunion ont été présentés et discutés :

1. Stratégies de diminution des coûts de commercialisation pour les produits de l'élevage dans le couloir central. Exposés des problèmes. (Nicolas Kulibaba : Consultant USAID Washington).

2. Eléments d'orientation pour la résolution des problèmes présentés et l'élaboration de la programmation 1993. (Dr. SIDIBE Seydou, Expert CILSS Ouagadougou).

D'autre part, Dr. M'Baye Abdoulaye, représentant le Coordinateur de la Conférence des Ministres de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, après un bref rappel des objectifs du programme Elevage de la Conférence, a expliqué que les initiatives en cours s'inscrivent pleinement dans les orientations de la Rencontre de Dakar de Mars 1991. Il a précisé que les dites initiatives au niveau des pays du couloir central pourraient servir de modèle pour d'autres sous espaces à l'avenir.

Ensuite, les autres points suivants inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet de discussions.

1. EXAMEN DES BILANS D'ACTIVITES DES DIFFERENTS ETATS

Tout en reconnaissant la difficulté d'améliorer à court terme l'environnement économique, les Etats concernés ont cependant initié les premières mesures concrètes suivantes :

Burkina Faso :

- la tenue d'une série de réunions ayant permis de mettre en place un cadre national de concertation sur la promotion des produits de l'élevage. Ce cadre, composé de différents services et organisations publics et privés concernés, a élu en son sein un bureau composé d'un Président (Représentant du Ministère de l'agriculture et des Ressources animales), d'un Vice Président (Directeur Général de la Société de Commerce International pour la Production Animale et le Developpement Industriel) et de deux Secrétaires (Chambre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ; Ministère de l'Administration Territoriale).
- la mise en place par des professionnels de l'élevage d'une société privée, la SOCIPRADI (Société de Commerce International pour la Production Animale et le Developpement Industriel), ayant pour mission d'encadrer les éleveurs du bétail par la création de structures de transport et de commercialisation.
- la libéralisation totale en matière d'échanges des produits de l'élevage : aucun titre n'est exigé par le Ministère du Commerce, à l'exportation et à l'importation du bétail;
- la réduction progressive des taxes perçues. Actuellement, il n'existe que la taxe sur le certificat sanitaire et les taxes douanières à l'exportation.
- l'ouverture d'un guichet unique pour les formalités d'exportation à Ouagadougou. Il est prévu son extension aux autres provinces (Haut Commissariat et Préfecture) ;
- la diffusion par les différents organes d'information de l'Etat, de la Chambre de Commerce et de l'Office National du Commerce Extérieur des nouvelles

reglementations sur la libéralisation des exportations et des importations des marchandises en général et du bétail et de la viande en particulier; compte tenu du taux élevé d'analphabétisme, des dispositions sont en cours pour la traduction et le commentaire de ces textes en langues nationales ;

- le suivi quotidien de 10 des principaux marchés à bétail, diffusion au niveau de la Direction des différents projets de Développement, des données de marché(prix des animaux par âge, poids et sexe) sur le gros bétail ainsi que des petits ruminants par la Cellule de Statistique Animale du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales ;

- la délivrance par la Société de Chemin de Fer du Burkina du permis gratuit de circulation pour au moins six (6) convoyeurs pour le transport des animaux

- la possibilité pour les exportateurs de bétail par train de transporter en port dû rendu à Abidjan.

- l'aménagement de certains wagons en spéciaux bétail

- les rencontres périodiques de concertation entre Douanes et Police de Côte d'Ivoire et du Burkina d'une part et les sociétés de chemin de fer des deux pays d'autre part en vue de la réduction des tracasseries administratives.

- la mise en service dans les semaines à venir de l'extension du chemin de fer Ouagadougou-Kaya permettant de drainer le bétail des provinces du sahel burkinabé et probablement des régions voisines du Mali ;

- la création de l'Union Nationale des transporteurs Routiers Burkinabé (UNTRB) et du Syndicat National des Transporteurs Routiers Burkinabé (SNTRB) et la recherche de fret retour pour les camions loués par la SOCIPRADI pour le transport du bétail sur la Côte d'Ivoire.

Côte d'Ivoire :

- la révision de la stratégie de développement des ressources animales. Par ailleurs, un Plan Directeur du Développement Agricole qui intègre un Plan d'Action de l'Elevage est en cours d'élaboration.

- le démarrage d'une série de concertation devant aboutir à la mise en place d'un comité national de concertation réunissant sous une enseigne commune l'administration de l'Elevage, les représentants des éleveurs, les syndicats des bouchers et des chevillards, les transporteurs, les bailleurs de fonds et l'Etat ; ceci conformément aux résolutions du dernier conseil de Ministres de la CEBV (Septembre 1992) ;

- la révision du système de régulation du marché des viandes extra-africaines qui fonctionne comme un mécanisme de péréquation flexible à taux variable en fonction de l'évolution des prix mondiaux des viandes. Cette politique de prélèvements compensatoires a pour but d'équilibrer la concurrence entre les productions ouest

africaines et les viandes congelées extra africaines. Le suivi est opéré sur la base d'un système modulaire trimestriel assorti d'un arrêté ministériel d'application.

- La révision totale de la législation actuelle relative à la transhumance et aux professions du commerce de bétail et de la viande en vue d'intégrer l'ensemble des traités et protocoles concernant d'une part les nouvelles orientations régionales et d'autre part les dispositions générales des accords de la CEBV;
- la mise en place d'un canevas servant à l'identification de tous les opérateurs économiques du bétail et de la viande oeuvrant sur le territoire ivoirien ;
- la mise en place du bureau des échanges et de l'information qui, tout en jouant le rôle d'observatoire économique et commercial, se chargera, entre autres, de collecter et de diffuser les informations nationales et régionales en direction des utilisateurs ;
- les mesures en vue de la réhabilitation des abattoirs d'Abidjan et de Bouaké (cf plan national d'équipements de commercialisation et de transformation)
- l'organisation prochaine à Abidjan du 21 au 24 Décembre 1992 de la " FEXPRA 92 " (Foire Expo des Productions Animales) qui a pour objectif de faire connaître et d'assurer la promotion commerciale des animaux et des produits locaux, industriels et artisanaux, d'origine animale. Cette foire sera l'occasion pour les opérateurs économiques ivoiriens de faire découvrir toutes les potentialités qu'offre le secteur de l'élevage en Côte d'Ivoire.
- l'intention de la Côte d'Ivoire de proposer à ses partenaires sahéliens une organisation du commerce du bétail et de la viande visant d'une part à une identification complète de ses administrés concernés et d'autre part à une politique programmée des exportations d'animaux vers la Côte d'Ivoire de leurs produits animaux.

Mali :

- la mise en place du comité national de concertation pour la promotion des échanges commerciaux des produits d'Elevage. L'Arrêté Ministériel devant concrétiser l'existence de ce comité est actuellement soumis aux autorités compétentes pour approbation.
- la suppression de l'ensemble des taxes à l'exportation
- l'amorce de modifications pour simplifier le système tarifaire
- la simplification des procédures d'exportation : l'institution d'un guichet unique pour les formalités d'exportation des produits d'élevage et son projet d'extension aux Chefs-lieux de Région, de Cercle et d'Arrondissements
- la poursuite de la diffusion hebdomadaire du prix du bétail sur les principaux marchés à la radio et à la télévision

Niger

- une série de concertation entre les Ministères techniques concernés, les partenaires de coopération et les opérateurs économiques en vue de la création du comité national de concertation. L'Arrêté portant création dudit comité est en cours d'élaboration.
- la création d'un service des statistiques et de la commercialisation du bétail et des produits animaux ayant pour rôle au niveau national d'apporter son appui à la Direction de l'Elevage dans la conception et l'application des politiques commerciales dans le domaine de l'élevage
- la création d'une coopérative des bouchers en plus de leur syndicat ;
- la création d'un syndicat des collecteurs de cuirs et peaux
- la création de quatre associations d'éleveurs
- la création d'un guichet unique décentralisé au niveau des régions
- la suppression des taxes frappant le bétail à l'exportation (programme de réforme économique)
- le projet d'Arrêté supprimant la taxe d'identification des animaux présentés sur les marchés (taxe payée par le vendeur)
- la suppression de certains postes de contrôle routiers (en cours de négociation)
- la diffusion hebdomadaire des informations collectées sur les marchés à bétail en direction des opérateurs économiques nationaux et étrangers
- l'établissement d'un répertoire des exportateurs de bétail et des importateurs de viande
- l'ouverture d'un compte bancaire par la coopérative des bouchers en vue de l'accès au crédit bancaire
- la mission de prospection des opérateurs économiques dans les pays du Golf (Koweït, Arabie Saoudite)

Suite à ces différents exposés, les discussions ont tourné autour de :

- la clarification du concept de guichet unique, les facilités d'accès et les modalités de sa décentralisation
- la conformité de l'offre à la demande
- la lenteur des transactions commerciales bilatérales

- la réduction des coûts et charges liés aux échanges
- la sécurisation du transport
- l'exploitation judicieuse de l'information et la concrétisation d'un réseau
- la nécessité d'adopter une méthodologie commune de programmation permettant un suivi et une évaluation aisés.
- les politiques de prélèvements compensatoires au niveau des pays côtiers
- la nécessité de moderniser le commerce par la formation des professionnels ; et
- la facilitation de leur accessibilité au crédit bancaire

C'est ainsi que La Réunion a :

- clarifié le concept de guichet unique qui implique que toutes les procédures d'exportation se fassent en un seul endroit, avec un seul document et en une seule fois. Selon les Etats, il existe actuellement soit un guichet unique pour l'ensemble des opérations (Mali) soit des guichets uniques sectoriels (Niger). La décentralisation la plus optimale doit être recherchée par la création de guichets uniques sur les axes principaux afin que ceci serve réellement les exportateurs.

Par ailleurs, le problème d'opportunité des prestations de service des transitaires a été posé. Une différence a été faite entre l'exportateur légal (celui qui possède une licence d'exportation ou des documents officiels, mais n'a pas d'animaux, et qui exploite sa licence) et l'exportateur réel (celui qui possède réellement les animaux, mais peut ne pas avoir personnellement de licence).

- reconnu que des progrès ont été réalisés dans la suppression des entraves administratives par la réduction des postes de contrôle. Elle préconise cependant non seulement de vérifier que la suppression de ces postes est effective mais aussi de continuer dans la mesure du possible à en supprimer d'autre sans toutefois mettre en danger la sécurité du commerce.

- convenu qu'il faut impulser une nouvelle dynamique au commerce du bétail nécessitant un minimum d'organisation au niveau des professionnels et permettant d'une part aux exportateurs sahéliens de se concerter et d'établir un programme trimestriel d'offre de bétail clairement défini et d'autre part, aux importateurs d'exprimer leurs intentions d'importer. Ceci a l'avantage non seulement de sortir quelque peu de l'informel, d'oeuvrer pour une meilleure organisation et une formalisation du commerce du bétail mais aussi d'ouvrir les canaux de financement et d'établir la connexion avec les banques.

A ce niveau, la lenteur des transactions bilatérales doit être examinée. La mise en contact des professionnels pourrait être envisagée à travers l'organisation de Journées des Opérateurs économiques axées essentiellement sur les problèmes du couloir central, et aussi de foires pastorales et transfrontalières permettant ainsi de mettre en

oeuvre toutes les facilitations pour que les acteurs des deux espaces (sahel et côte) puissent se rencontrer périodiquement.

- fait allusion à la nécessité d'une expertise concernant les moyens de transport. Mais compte tenu de la complexité du problème, il a été suggéré que le projet du Burkina Faso de faire de Kaya un grand centre d'accueil et d'acheminement d'animaux vers la Côte d'Ivoire fasse l'objet d'une analyse complète de tous les problèmes de ce système de transport de telle manière que l'on puisse éventuellement prévoir des actions concrètes de rationalisation du transport de bétail avec connexion entre camion et train.
- posé le problème de l'efficacité des sociétés de convoyage. Par conséquent, il s'agit d'analyser les expériences en cours (cas du Burkina par exple) et de voir comment sécuriser le transport et réduire les problèmes de prélèvement de taxes illicites soit par l'utilisation des sociétés de convoyage, soit par d'autres moyens.
- reconnu qu'une exploitation judicieuse de l'information existante s'impose et qu'il faille envisager les mecanismes de mise en place d'initiatives qui puissent collecter selon une périodicité à déterminer le minimum d'informations destinées à des partenaires extérieurs. L'idée d'un bureau et d'un bulletin périodique d'informations a été avancée.
- fait référence aux études en cours sur les politiques commerciales régionales. Mais quelle que soit l'issue de ces études et au delà des cadres légaux commerciaux existant entre le Sahel et la Côte, il y a nécessité d'établir des accords commerciaux spéciaux pour le commerce de bétail entre le Sahel et la Côte et d'en étudier les procédures et le cadre.)

En conclusion à l'examen des bilans d'activités présentés par les différents pays, il ressort que, dans chaque pays, un cadre de concertation a été mis en place. Des initiatives ont été prises en matière de guichet unique, de reduction des postes de contrôle et d'organisation des professionnels. Par ailleurs, il a été enregistré la suppression formelle de plusieurs taxes à l'exportation.

Il s'agit de mesures formelles dont la mise en pratique n'est pas dans bien de cas effective.

La Côte d'Ivoire a initié la mise en place progressive d'un bureau d'information régionale et la révision de la législation actuelle relative à la transhumance et au commerce du bétail et de la viande.

La coopérative des bouchers du Niger a procédé à l'ouverture d'un compte bancaire en vue de l'accès au crédit.

Les professionnels de l'élevage du Burkina Faso ont mis en place une société privée, la SOCIPRADI (Société de Commerce International pour la Production Animale et le Developpement Industriel), ayant pour mission d'encadrer les éleveurs du bétail par la création de structures de transport et de commercialisation.

Il reste toutefois que certains points du programme de travail établi à Abidjan n'ont pas reçu un début d'exécution dans certains pays ou sont à l'état d'ébauche. Il en est ainsi de l'amélioration des transports et du financement de la commercialisation.

2. PROGRAMMATION DES ACTIVITES NATIONALES POUR L'ANNEE 1993

Burkina Faso :

- formalisation du cadre national de concertation
- décentraliation du guichet unique
- mise en place du syndicat ou de la mutuelle des éleveurs et exportateurs avec l'appui de l'ONAC et de la Chambre de Commerce ;
- réduction des postes de contrôle sur le territoire burkinabé sur l'axe Ouaga-Abidjan à l'instar de la Côte d'Ivoire
- extension de la diffusion des données statistiques sur le bétail dans la presse écrite;
- traduction ou commentaire de la nouvelle réglementation sur la libéralisation des exportations et diffusion à la radio et dans la presse écrite ;
- mise en exploitation du tronçon de chemin de fer Ouaga - Kaya ;
- aménagement des wagons et des camions destinés au transport du bétail
- organisation d'une foire agricole et pastorale à Manga, chef lieu de la province du Zoudwéogo.

Côte d'Ivoire :

- mise en place formelle du cadre de concertation
- mise en place effective et fonctionnement du bureau régional d'information, avec des correspondants dans chaque pays ;
- poursuite de la politique de protection du marché national vis à vis des viandes extra-africaines
- identification des opérateurs économiques oeuvrant sur le territoire ivoirien
- étude de la possibilité de création d'une école régionale du métier du Bétail et de la viande;
- étude pour la mise en place de zones fixes de régulation d'importation de bétail.
- création d'un fonds de garantie

Mali

(Cette programmation concerne uniquement le premier semestre 1992)

- mise en place formelle du cadre de concertation
- choix des marchés d'application et identification des membres des professions concernées
- inventaire et rélecture des textes régissant les échanges des produits de l'élevage
- application du guichet unique et sa décentralisation jusqu'aux chefs lieux d'Arrondissement
- suivi de la réduction du nombre de postes de contrôles
- établissement d'un répertoire des exportateurs du bétail ;
- diffusion de l'information portant sur les marchés agréés ;
- identification des transporteurs et incitation à la constitution de pools de transporteurs ;
- organisation des rencontres-débats entre opérateurs économiques et banques.

Niger :

- élaboration de politique de formation, d'information et de moyens de sensibilisation pour la modernisation du secteur Elevage
- recherche de voies et moyens pour la formation des professionnels aux activités commerciales et les conditions d'une bonne circulation de l'information en leur direction
- étude pour la mise en place d'un système hebdomadaire d'information commerciale sur les activités et intentions des opérateurs en direction des pays tiers et échanges entre pays de telles informations
- collecte et analyse comparative des textes sur le transport et autres
- amélioration des moyens existants en vue de les adapter aux exigences du transport du transport.
- initiation des rencontres débats entre opérateurs économiques et banquiers.

A la suite de cette programmation par les pays, on retiendra que la tendance est à la consolidation des actions nationales suivantes :

- mise en place formelle des cadres de concertation
- poursuite de la mise en place des guichets uniques et de leur décentralisation
- poursuite de la réduction effective des postes de contrôle
- collecte et diffusion des informations commerciales essentielles à destination des partenaires extérieurs
- identification des opérateurs économiques opérant sur les marchés et leur animation à travers des rencontres
- établissement d'un répertoire national des exportateurs et importateurs de bétail
- poursuite de la politique de protection des marchés (Côte d'Ivoire)
- amélioration des conditions de transport du bétail
- analyse des performances et de la pertinence des sociétés de convoyage et des transitaires
- élaboration et envoi au CILSS et à la CEBV d'un rapport semestriel faisant le point d'exécution des recommandations issues de la présente rencontre.

3. PROGRAMMATION DES ACTIONS REGIONALES PRIORITAIRES

Une programmation des activités régionales a été élaborée pour l'année 1993 et le rôle des différents acteurs a été défini. (cf tableau en annexe)

Cette programmation porte sur les actions prioritaires suivantes:

- suivi du fonctionnement des cadres nationaux de concertation
- organisation de rencontres périodiques des cadres nationaux de concertation
- suivi de la mise en oeuvre des guichets uniques et de la réduction des postes de contrôle
- identification et mise en oeuvre d'un système régional d'informations commerciales
- inventaire des procédures administratives et des accords commerciaux
- suivi de l'expérimentation Société Ivoirienne de Chemin de Fer /Société de Chemin de Fer du Burkina sur l'aménagement des wagons pour le transport du bétail

- organisation de journées des opérateurs économiques
- examen de la faisabilité des foires sous régionales
- exploitation des initiatives récentes en matière de financement
- élaboration d'un rapport régional semestriel faisant le point d'exécution des recommandations.

CONCLUSION GENERALE

La Rencontre de Bamako a permis de constater que les pays du couloir central ont initié plusieurs actions en vue de faciliter les échanges de produits de l'élevage sahélien avec la Côte d'Ivoire.

On peut affirmer, que dans tous ces pays, la mise en oeuvre du Plan d'Action a commencé. La concertation nationale à ce sujet entre les techniciens de l'Administration, les opérateurs économiques, les ONG, les bailleurs de fonds est un élément essentiel de la dynamique et il convient de la renforcer.

Les progrès réalisés en matière de simplification des procédures et de réduction de la fiscalité doivent être appréciées à leur juste valeur. Leur importance au plan formel est indéniable mais c'est dans les mois à venir que l'on pourrait mesurer leur incidence réelle sur les échanges. Il reste qu'il denote la volonté d'aboutir des Gouvernements et des Opérateurs privés; il témoigne aussi de la diminution de la suspicion entre les premiers et les seconds et marque incontestablement l'avènement d'un nouveau style de résolution de problèmes du secteur qui privilégie la concertation nationale et régionale. Les problèmes identifiés au niveau du transport du bétail restent presque entiers. Des solutions ont été préconisées, mais leur mise en oeuvre requiert parfois des moyens assez importants.

Par ailleurs, il faut souligner que les pays n'ont pas adopté une méthode de travail systématique et coordonnée. Ainsi, par exemple, la suppression des contrôles routiers en Côte d'Ivoire est effective tandis qu'au Mali et au Burkina Faso, tel n'est pas le cas. Il en est de même de la suppression des taxes effective au Mali et Burkina Faso et pas en Côte d'Ivoire. D'autre part, dans le même pays, le guichet unique étant institué, des opérateurs non informés ou très éloignés, n'en ont pas accès.

Des efforts restent encore à faire si l'on veut atteindre les résultats escomptés. Aussi, une prise en main plus effective du plan d'Action par les cadres nationaux de concertation s'avère t-elle indispensable. Il est par ailleurs nécessaire d'approfondir la réflexion sur le problème du financement de la commercialisation et sur l'optimisation du transport du bétail.

Le suivi des mesures préconisées doit être assuré par le niveau régional qui, tout en demeurant en contact permanent avec les cadres nationaux de concertation, permettra une coordination des activités des pays. La cohérence en sera ainsi assurée au niveau régional.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à la troisième réunion régionale sur la promotion des échanges des produits de l'élevage en Afrique de l'Ouest, tenue les 10 et 11 Décembre 1992 à Bamako, remercient les autorités et le peuple maliens pour l'accueil très chaleureux et fraternel dont ils ont été l'objet durant tout leur séjour dans la charmante et pittoresque ville de Bamako.

Ils remercient particulièrement le Laboratoire Central Vétérinaire de Bamako pour son appui matériel et logistique qui a contribué au succès de la présente réunion.

Bamako, le 11 Décembre 1992.

LA REUNION

A N N E X E S

DOMAINES	ACTIONS CONCRETES	ACTEURS	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER
<u>D'INTERVENTION</u> <u>INFORMATION</u>	- Collecte et diffusion de l'information. Identification du système d'information régionale approprié	CILSS/CEBV	Moyens propres	1er Semestre 1993
<u>ENTRAVES ADMINISTRATIVES</u>	- Suivi de la mise en place des guichets uniques et réduction des postes de contrôle	USAID/BM CNC CILSS/CEBV	Moyens plan d'action USAID/BM	1er Trimestre 1993
<u>TRANSPORT</u>	- Inventaire des procédures administratives - Suivi de l'expérimentation (SCFB-SICF) sur l'aménagement de wagons destinés aux transports du bétail (petits ruminants) pour l'organisation de trains blocs - Suivi de la même expérimentation (transporteurs routiers) sur l'aménagement des camions pour le transport du bétail - Evaluation des sociétés de convoyage	USAID/BM CILSS/CEBV	Moyens propres	Toute l'année 1993
<u>RATIONALISATION DE LA COMMERCIALISATION</u>	Examen de la faisabilité des foires régionales	CILSS/CEBV CNC USAID/BM	Moyens propres	1er Semestre 1993
a) Organisation des Journées des Opérateurs économiques b) Financement	Capitalisation des initiatives en cours	CILSS/CEBV Chambre de Commerce	Moyens propres	2ème Semestre 1993

BM : Banque Mondiale

CNC : Cadres Nationaux de Concertation

ACTIONS REGIONALES PRIORITAIRES POUR L'ANNEE 1993 (suite)

DOMAINES D'INTERVENTION	ACTIONS CONCRETES	ACTEURS	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	CALENDRIER
<u>POLITIQUE</u> <u>REGIONALES,</u> <u>COMMERCIALES</u>	- Inventaire des accords commerciaux	CEBV/CILSS USAID	Moyens propres	1er Trimestre 1993
<u>COORDINATION</u>	- Suivi de la mise en place effective des comités nationaux de concertation et de leur fonctionnement	CILSS/CEBV	Moyens propres	Toute l'année 1993

ANNEXE 2.

**3^{ème} REUNION REGIONALE SUR LA PROMOTION
DES ECHANGES DES PRODUITS DE L'ELEVAGE
(CILSS/CEBV)
(Bamako 10 - 11 Décembre 1992)**

LISTE DES PARTICIPANTS

BURKINA FASO

OUEDRAOGO Amadou

Société de Chemin de Fer
du Burkina Faso - Ouaga-
Tél. (226) 30-60-47

SANWIDI Ignace

Ministère des Industries du Commerce,
et des Mines
BP 365, OUAGADOUGOU
Tel. (226) 30-68-88

COTE D'IVOIRE

DIOUM M'Bandy

Président Syndicat des Bouchers et Membre de
la Chambre de Commerce de la Côte d'Ivoire
05 BP 1242
Abidjan 05(Côte d'Ivoire)
Tél (225) 35-52-66 354600
télex BMCI 42136

TOURE Pell-Minnihaud

Chef de Service
Valorisation des Productions Animales
BP 473, ABIDJAN
Tél. (225) 22-14-38

MALI

COULIBALY Yamoussa

Direction Nationale des Affaires Economiques
BP 201, BAMAKO
Tél. (223) 22-23-14

SANGARE Modibo

Directeur Général
OMBEVI
BP 1382, BAMAKO
Tél. (223) 22-49-79
(223) 22-38-58

COULIBALY Abderamane

OMBEVI
BP 1382, BAMAKO
Tél. (223) 22-38-58

MAIGA Amadou Tapsirou

Organisations Professionnelles
OMBEVI
BP 1382, BAMAKO
Tél. (223) 22-38-58

NIANGADO Amadou

Chef Service Appui aux
Entreprises
Chambre de Commerce et d'Industrie
Bamako (Mali) Tél. (223) 22-50-36
Fax (223) 22- 21-20

TOURE Alassane

Conseiller Technique
Chambre de l'Agriculture du Mali
Bamako (mali) Tél. (223) 22-87-25

DIAKITE Moctar

Directeur Général
Société TONOBA
BP 1949, BAMAKO
Tél. (223) 22-37-63

BOCOUM Kolado

Ministère Développement Rural
et Environnement

DIALLO Amadou

Ministère Développement Rural
et Environnement
DPA/DNE, BAMAKO
Tél. (223) 22-20-22

DEME Moustapha A.

Consultant
B.P. 2231 SOCETEC
Avenue du Fleuve BAMAKO
Tél (223) 22-72-30
Télex 2597
Fax (223) 22-77-97

NIGER

HASSOUNI Garba

Chef de Service des Statistiques et
Commercialisation,
Direction Elevage
BP 12168, NIAMEY
Tél. (227) 74-13-96

HASSANE A. Sambo

Secrétaire Général Adjoint
Syndicat Exportateurs du Bétail du Niger
NIAMEY

CONFERENCE DES MINISTRES
DE L'AGRICULTURE DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE

MBAYE Abdoulaye

Coordination Générale
DAKAR (Sénégal)
Tél. (221) 23-35-78
Tél. (221) 23-77-85
Fax (221) 23-75-96

CEBV

ALOUA MARISSA

Secrétaire Exécutif de la CEBV
BP 638, OUAGADOUGOU
Tél. (226) 30-62-67

CILSS

DRAVE El Hassane

Correspondant National du CILSS (Mali)
Tél. (223) 22-86-67

CISSE Chérif Adbe

CONACILSS Mali
Tél. (223) 22-86-67

SIDIBE Seydou

Expert, Secrétariat Exécutif du CILSS
BP 7049, OUAGADOUGOU
Tél. (226) 30-62-51
(226) 33-36-64
Fax (226) 30-72-47

COULIBALY Dramane

Expert, Secrétariat Exécutif du CILSS
BP 7049, OUAGADOUGOU
Tél. (226) 30-62-51
(226) 33-36-64
Fax (226) 30-72-47

REID Stephen

Expert, Secrétariat Exécutif du CILSS
BP 7049, OUAGADOUGOU
Tél. (226) 30-62-51

COULIBALY Oumar

CILSS/DIAPER
OUGADOUGOU
Tél. (226) 33-66-92

BANQUE MONDIALE

DAMA Agadiou

Banque Mondiale
BAMAKO
Tél. (223) 22-22-83
(223) 22-32-01

ACDI

HENRY David

Conseiller en Agriculture
ACDI, BP 198, BAMAKO
Tél. (223) 22-22-36

COOPERATION FRANÇAISE

BONNEAU Laurent

S/c CEBV BP 638, Ouagadougou
Tel. (226) 30-62-67

USAID

WATTS Doral

Responsable Projet APEX
USAID/BAMAKO, BP 34
Tél. (223) 22-36-02

DRAME Cheick

USAID/BAMAKO, BP 34
Tél. (223) 22-36-02

GUINDO Ousmane

Projet APEX
USAID/BAMAKO, BP 34
Tél. (223) 22-36-02

ROGERS Leroy

Projet APEX
USAID/BAMAKO, BP 34
Tél. (223) 22-36-02

KULIBABA Nicolas

Consultant USAID/Banque Mondiale
ABT Associates
4800 Montgomery Lane
Bethesda, MD 20814
Tél. (301) 913-0500
Fax (301) 652-3839
Télex 312636

ANNEXE 3.**DISCOURS D'OUVERTURE DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI**

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CEBV,

Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS

Messieurs les Représentants des Agences de Coopération,

Messieurs les Invités,

Mesdames et Messieurs,

Il me plaît aujourd'hui de présider la réunion des Experts sur la promotion des échanges des produits de l'élevage dans les pays du couloir central. Je profite de cette occasion qui m'est ainsi offerte pour souhaiter la bienvenue aux participants à cette 3^{ème} rencontre.

Le CILSS et la CEBV nous offrent ainsi l'agréable occasion de nous retrouver autour d'un sous secteur d'activités particulièrement important pour l'économie de nos pays.

L'organisation de cette rencontre à Bamako, après celles de Nouakchott et d'Abidjan, montre la ferme volonté des pays du sous espace "centre" appelé communément couloir central, à s'engager dans un processus d'intégration économique.

C'est dire que la promotion des échanges commerciaux des produits de l'élevage au niveau sous-régional, aura été une préoccupation constante tout au long de l'année 1992.

Aussi est-il d'une impérieuse nécessité de trouver des solutions mutuellement avantageuses pour résoudre le problème de l'approvisionnement régional à moyen et long termes.

L'existence d'un potentiel important de ressources animales dans trois des pays représentés est un fait indéniable. Le dernier pays alimente ses populations essentiellement avec de la viande provenant hors du continent africain.

A l'évidence, l'organisation des opérateurs économiques du secteur revêt pour nos pays une importance hautement significative. Il nous appartient dès lors, de mobiliser d'une façon cohérente et judicieuse les professionnels du secteur pour asseoir une coopération fructueuse et avantageuse pour nos Etats.

La Rencontre de Bamako constitue le prolongement naturel et logique de la concertation d'Abidjan. elle devra contribuer à faire le point de ce qui a été accompli, depuis Nouakchott en passant par Abidjan, dans le sens de la promotion de nos échanges et de projeter les bases d'actions concrètes à l'exécution desquelles nous devrions nous attacher sans relâche et avec esprit de suite durant l'année 1993.

De telles concertations doivent se multiplier pour concrétiser davantage l'intérêt que les uns et les autres portent à notre destin communautaire.

D'ores et déjà, je puis vous assurer de l'engagement ferme et total de mon pays à oeuvrer avec vous à la consolidation des acquis, mais aussi à la conception et à la concrétisation des perspectives plus prometteuses pour la promotion de nos échanges.

Avant de terminer cette brève allocution, je voudrais adresser notre gratitude au CILSS et à la CEBV pour avoir assuré l'organisation de cette rencontre dans notre capitale.

Je souhaite plein succès à vos travaux, et déclare ouverte la 3ème rencontre régionale sur la promotion des échanges des produits de l'élevage dans les pays du couloir central.

Je vous remercie.

ANNEXE 4.**DISCOURS D'OUVERTURE DU REPRESENTANT DU SECRETAIRE EXECUTIF DU CILSS**

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CEBV,

Messieurs les Représentants des Agences de Coopération,

Messieurs les Invités,

Mesdames et Messieurs,

Permettez moi, au nom du Secrétaire Exécutif du CILSS, Monsieur Ali Djalbord DIARD empêché, de rendre hommage au Gouvernement et au Peuple Malien tout entier, pour avoir accepté d'abriter et d'organiser la présente rencontre et pour l'accueil et l'hospitalité typiquement maliens réservés aux participants.

Il me plait aux noms des Secretaires Executifs du CILSS et de la CEBV d'affirmer avec conviction, combien nos Etats attachent de l'importance aux échanges commerciaux de bétail et de viande entre partenaires du couloir central.

Les travaux de diagnostic sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine du commerce du bétail sont en cours depuis plusieurs années et le Séminaire de Nouakchott de Mars 1992 a été un tournant décisif dans la définition de politiques claires et l'élaboration d'un plan d'action concret. Les propositions issues de ce séminaire qui a eu l'avantage de mettre en synergie les différentes initiatives engagées dans la sous-région, font l'objet de dispositions de mise en oeuvre dans le sous-espace "Centre" qui constitue une des zones de prédilection en matière de promotion des échanges des produits d'élevage.

C'est ainsi qu'une concertation a eu lieu les 22 et 23 juin 1992 à Abidjan et qui a rassemblé des représentants des pays de ce sous espace, ainsi que du CILSS, de la CEBV, du Club du Sahel, de la Cellule Cinergie, de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'ouest et du Centre, de l'USAID et de la Banque Mondiale, et de la Coopération Française.

Au cours de cette concertation, tous les participants se sont mis d'accord sur le besoin d'avoir "un esprit de suite" après le séminaire de Nouakchott, et que ceci implique à la fois la constitution dans chaque pays d'un cadre de concertation approprié comprenant divers représentants de l'administration, du secteur privé, des ONG, et des donateurs intéressés ; et l'appui des organisations intergouvernementales concernées (CILSS/CEBV).

La réunion a unanimement relevé le fait que les mesures prévues comprendront aussi bien des mesures à court terme ne nécessitant pas de financement ou peu de financement, que des mesures à plus long terme requérant des concours financiers extérieurs.

L'objectif de la présente rencontre de Bamako est de mesurer le chemin parcouru depuis Abidjan, d'enregistrer les progrès réalisés au niveau des pays concernés et d'envisager un programme de travail pour l'année 1993.

La promotion des échanges des produits de l'élevage est liée à long terme à la relance de la production dans la mesure où sa survie dépend de l'augmentation de sa rentabilité économique

Tout en reconnaissant la difficulté d'améliorer à court terme l'environnement économique, les Etats concernés ont cependant initié des mesures concrètes qui seront exposés au cours des deux prochaines journées.

Il appartiendra donc aux participants de juger de la pertinence des mesures définies et de trouver une cohérence entre les différents travaux menés au niveau des différents pays. La nécessité d'adopter des mesures plus originales et plus effective en vue d'un marché commun régional des produits de l'élevage s'impose. Une meilleure organisation du marché devrait viser à réduire les coûts de commercialisation à tous les stades, à promouvoir l'exportation de produits dont la qualité est en rapport avec le revenu d'un plus grand nombre de consommateurs des pays côtiers ; à sécuriser le système de transport et de convoyage.

Tout en gardant cependant à l'esprit que la conception des politiques agro-alimentaires nationales requiert une approche globale donc pluridisciplinaire, il revient aux différents experts chargés de la mise en oeuvre des recommandations des différentes concertations régionales de trouver les mécanismes et démarches opérationnels garantissant la prise en compte des inter-relations entre les différents segments de la sécurité alimentaire.

L'enjeu est de taille et vous devriez parvenir à l'issue de vos travaux à produire des résultats qui seront à la hauteur des attentes espérées.

Je vous remercie.

ANNEXE 5.**ALLOCUTION DE CLÔTURE DU REPRESENTANT DU MINISTRE DU
DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT DU MALI**

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CEBV

Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS

Messieurs les Représentants des Agences de Coopération

Honorables Invités

Mesdames, Messieurs.

Deux jours durant, vous avez passé en revue le bilan de vos activités, en vue de la promotion de nos échanges. Vous avez également saisi l'opportunité d'évaluer vos forces et faiblesses. Ceci autorise à gager que le programme d'activités que vous venez d'arrêter bénéficiera des meilleures conditions de réussite.

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CEBV

Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS

Messieurs les Représentants des Agences de Coopération

Honorables Invités

Mesdames, Messieurs.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter pour le sérieux et la qualité de vos travaux, qui ont assurément abouti à des résultats probants et encourageants.

En effet, parmi les résultats pertinents qui ont sanctionné vos travaux, j'ai, entre autres, relevé :

- au niveau des Etats :

En matière de simplification des procédures et de réduction des taxes, vous avez mis l'accent sur :

- l'harmonisation du fonctionnement du guichet unique en vue d'améliorer son efficacité et sa décentralisation ;

- la poursuite de la réduction des postes de contrôle ;
- la nécessité d'organiser des forums pour favoriser et maintenir le contact entre Importateurs et Exportateurs en vue d'une meilleure organisation des échanges ;
- la rationalisation et la sécurisation des opérations commerciales à travers une meilleure organisation des professionnels et un mode de financement approprié.
- au niveau Sous - régional :
 - l'identification d'un système d'information régionale
 - l'inventaire des procédures administratives en vue de la mise en oeuvre du guichet unique et de la réduction des postes de contrôle
 - la capitalisation des initiatives en cours en matière de financement de la commercialisation des produits d'élevage
- Je voudrais espérer que nos gouvernements respectifs accorderont toute l'attention requise au suivi et à la mise en oeuvre des conclusions auxquelles vous êtes parvenus. Pour ma part, je puis vous assurer de l'engagement ferme du mali pour la mise en oeuvre diligente de vos recommandations.

Je tiens à renouveler mes sentiments de gratitude à l'endroit du CILSS, de la CEBV et de l'ensemble de nos partenaires au developpemnt qui ont rendu possible la tenue de ces assises.

Je souhaite à chacun d'entre vous un agréable retour dans vos foyers et déclare close la rencontre sous régionale sur la promotion des échanges des produits d'élevage en Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie.